



Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du mercredi 23 mai 2018 à 8 h

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au 11155, avenue Hébert, le mercredi 23 mai 2018, à 8 h .

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ordre du jour

CA Direction Performance_Greffe et Services administratifs

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 23 mai 2018 à 8 h.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics – 1183602005

Adjuger à Les entreprises J.F. Marois inc (Méca contrôle), seul soumissionnaire conforme, au montant de 58 409,88 \$, taxes incluses, un contrat pour l'installation, la location et le service d'entretien de deux (2) unités de climatisation autonome au toit de la bibliothèque Henri-Bourassa.
Appel d'offres 18-16983/ 1 soumission

20.02 Contrat de construction

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1174383001

Résilier le contrat numéro 1000 ayant été adjugé à 9014-8693 Québec inc. (Les Entreprises C. Dubois).

20.03 Contrat de construction

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1174383002

Résilier le contrat numéro 1001 ayant été adjudgé à Les Entreprises Daniel Robert inc.

30 – Administration et finances

30.01 Recours judiciaires et règlement de litiges

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1182577010

Autoriser un règlement pour la somme de 80 700 \$ en capital, intérêts et frais suite à une réclamation relative à la construction de la résidence familiale située au 10950, avenue Gariépy.

District(s) : Marie-Clarac

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1182577009

Donner un avis de motion et présenter en vue d'adopter à une séance ultérieure le projet de règlement RGCA05-10-0008-5 afin de permettre les feux de cuisson dans certains parcs.

40.02 Ordonnance - Autre sujet

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises – 1187040009

Accorder un délai de grâce de 5 ans avant de procéder à l'annulation d'une entrée charretière pour les cas impliquant la transformation d'un garage en logement

Marie Marthe PAPINEAU
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le vendredi 18 mai 2018